

Talents des Cités 2009

Le jury de Talents des Cités a désigné les deux lauréats 2009 : Rhida Zouaghi et Taner Batur.

Talents des Cités est une initiative du secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la ville et du Sénat pour promouvoir et encourager les créateurs d'entreprise dans les quartiers prioritaires. Au niveau local, dans la catégorie « Création », Rhida Zouaghi a été retenu pour Enkazoo-Apéro Mobile Lyon et dans la catégorie « Emergence », Taner Batur pour Stan Ingénierie.

Rhida Zouaghi, 27 ans, a master en ingénierie pédagogique et a beaucoup voyagé. De retour à Saint-Fons, il décide de se mettre à son compte et crée « Enkazoo-Apéro Mobile Lyon » en mai 2008, entreprise de livraison à domicile d'apéritifs alcoolisés ou non sur Lyon et son agglomération. La clientèle se développe ; particuliers, entreprises, associations et collectivités les sollicitent pour un « service à la carte », 7 jours sur 7, de 17h à 4h du matin.

Taner Batur, 25 ans, était déterminé à créer son entreprise dans son domaine de prédilection. C'est chose faite avec Stan Ingénierie, bureau d'étude en ingénierie mécanique. Il est diplômé de l'ENSMA (Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique) et suit aujourd'hui une formation à l'IAE (Institut d'administration des entreprises). En automne, il lancera son activité dans le quartier Terrailon de Bron. En conduisant son projet à terme, Taner Batur veut « donner confiance aux jeunes des cités qui se croient souvent condamnés à l'échec, et leur montrer l'importance que jouent les études dans la réussite ».

Suite à la sélection régionale, le jury national désignera ses lauréats en septembre. Chacun d'eux recevra 7000 €. Le 24 octobre, lors d'une cérémonie officielle au Sénat et en présence des membres du gouvernement, des partenaires Talents des Cités et de personnalités du monde économique, sportif et culturel, le jury d'honneur désignera les deux Grands Prix 2009.

Le commissaire aux comptes et la formation continue : un gage de compétence et de sécurité financière

Depuis le décret du 12 août 1969 relatif à l'organisation et au statut de la profession modifié par le décret du 27 mai 2005 : « *Tout commissaire aux comptes a l'obligation de suivre une formation professionnelle et d'en rendre compte à la compagnie régionale dont il est membre.* » L'obligation de formation continue du commissaire aux comptes n'est donc pas une nouveauté. Elle a été renforcée par la 8^e Directive du Parlement Européen du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés en son article 13 qui stipule que « *Les Etats membres veillent à ce que les contrôleurs légaux des comptes soient tenus de participer à des programmes adéquats de formation continue afin de maintenir leurs connaissances théoriques, leurs compétences professionnelles et leurs valeurs à un niveau suffisamment élevé.* »

Il restait à définir le cadre réglementaire de l'obligation de formation quant à la nature des activités éligibles, la durée et les modalités de mise en œuvre, le contrôle de l'obligation de formation et son suivi et enfin le rôle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes dans ce dispositif. C'est chose faite depuis l'arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la formation professionnelle des Commissaires aux Comptes.

A compter du 1^{er} janvier 2009, tout commissaire aux comptes

inscrit sur la liste, qu'il soit en activité ou non, qu'il exerce en France ou à l'étranger, devra consacrer 120 heures de son temps à des actions de formation sur une période de 3 ans consécutifs avec un minimum annuel de 20 heures et au moins la moitié, soit 60 heures, de formations spécifiques à l'audit et au commissariat aux comptes.

Les dispositions de l'arrêté offre une large ouverture et une grande diversité de moyens aux professionnels tant en terme de contenu que de forme pour l'élaboration de leur programme de formation triennal. Les commissaires aux comptes pourront s'adresser à tout type d'organisme de formation professionnelle ayant un numéro d'agrément, utiliser des modes de formations très diversifiés de la formation traditionnelle en séminaires, aux réunions d'informations et conférences, en passant par l'autoformation ou e-learning... De même, le temps passé en recherches, travaux de rédaction, animation de conférences pourra être retenu, favorisant ainsi les travaux plus personnels du professionnel mis au service de la profession et des entreprises.

Un comité scientifique auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a été instauré. Il a pour mission d'homologuer les formations et conférences ayant pour thème « L'Audit et le Commissariat aux Comptes ».

Chaque année, le professionnel devra déclarer sur le site de la Compagnie Nationale,

toutes les actions de formation suivies ainsi que le nombre d'heures correspondant ventilé entre « Audit et Commissariat aux Comptes » et « Autres Domaines ». Les compagnies régionales de Commissaires aux Comptes vérifieront les déclarations de formations des commissaires aux comptes de leur ressort et rendront compte annuellement à la Compagnie Nationale du bon respect des obligations déclaratives des professionnels.

Le nouveau cadre de la formation des commissaires aux comptes mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009 et le contrôle qui en découlera dès 2010 sont les garants d'un niveau de compétence élevée telle que définie au Code de Déontologie, d'une actualisation permanente des connaissances des professionnels au service des entités contrôlées.

Au même titre que le Contrôle Qualité a été mis en place par la profession pour garantir l'homogénéité dans les pratiques et la qualité des dossiers, de même la formation continue ainsi organisée devra assurer aux professionnels un niveau de compétence et de connaissances garantissant des prestations de haute qualité des commissaires aux comptes. Ce degré d'exigence matérialisé par un nombre important d'heures passées en formation renforce la crédibilité et la valeur ajoutée du commissaire aux comptes dans sa mission de certification et ce dans un environnement réglementaire en perpétuelle évolution.

Savoir et toujours apprendre pour comprendre, analyser et transmettre ses connaissances sans s'immiscer dans la gestion des entreprises : les entités contrôlées en seront les premières bénéficiaires.

Pascale FAURE
Membre du Conseil
de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Lyon

Le Spécialiste des Séminaires
04 78 83 17 17
Lyon@ewh.com



Elysées West Séminaires trouve
le lieu qui surprendra
vos collaborateurs
et dynamisera votre projet !

Elysées West Hôtels - 113 rue Marletton - Lyon 9^{ème}